

COMITE BRETAGNE - TARIFS COMITE APPLICABLES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Epreuves	Joueur	Comité	FFSc	Club Orga.	
Départementaux individuel	10	6		4	
Bretagne individuel	15	9		6	
Bretagne paires	8 x 2	8		8	
Interclubs de Bretagne *	20	10		10	Régler club org.
TH2 Paires – Départx Paires	6 x 2	4		8	
RONDE DE BRET. TH2C	6 P*	1	1	4	P* Tarif plafond
RONDE OPEN TH2	10 C*	2	2	6	C* Tarif conseillé
Finale RONDE	10	5	1	4	

TARIFS FEDERATION APPLICABLES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Epreuves	Joueur	FFSc	Comité	Club Organisateur
Phase 1	10	3	3	4
Phase 2	15	3	5	7
Phase 3	15	3	5	7
Simultané mondial	10	3	3	4
Vermeils Qualif	10	3	3	4
Sim VERMDIAM– Sim. Hand.	10	3	3	4
Blitz et Semi Rapides	15	3	5	7
Interclubs * (équipe 5 joueurs)	37	15	5	17
Interclubs * (équipe 7 joueurs)	42	20	5	17
1Simultanés Permanents**	Maxim. 2	0,50	0,50	1
Partie Sem. Simlt.Fédérales ***	3 (conseillé)	0,75	0,75	
TSAPdes Semaines Sim.F***	6 (conseillé)	2	1	
TH 3 ****	(De 15 à 20)	3	1	Conseillé.
TH 2 parties (conseillé)	12	2	1	9
TH 2 CAT . (conseillé)	10	1	1	8
Licence	40	30	10	
Lic. « découverte 1 ^{ière} adhés.»	20	14	6	
Licence 18-25	10	6	4	
Licence scolaires	5	3	2	
Licence SOO*****	40	30	10 (+)	+ 2€ par compétition

Pour toutes les compétitions (Sauf Interclubs), réduction de 50 % pour les moins de 25 ans.

* Les droits d'inscriptions sont à verser au Club Organisateur. Tarif équipe.

** La facturation aux clubs est séparée : 0,50 € versés directement par le Club à la FFSc ; et 0,50 part comité portée sur les factures trimestrielles comité (relevés fournis par FFSc).

*** La facturation des redevances pour les Parties Semaines Simultanés Fédérales et les TSAP de ces mêmes semaines est la même que pour les SP : la part FFSc est versée directement par le Club à la FFSc , et la part Comité portée sur les factures trimestrielles aux clubs (relevés fournis par la FFSc) .

**** Le plafond pour TH non doté est de 7,00 € par partie (8,50 € pour dotation partielle) .

***** Licences S00 pour des résidents comité à partir de la 2^{ème} année de résidence .

Frais d'arbitrage	
Indemnité km *	0,25
Forfait repas	15,00
Frais matériel**	2,00 par partie

* Distance « Via Michelin » la plus courte

** Les frais matériel sont versés au club de l'arbitre concerné.

Nota : Le forfait repas n'est attribué que pour les épreuves se déroulant sur la journée et les championnats départementaux individuels (pour les arbitres extérieurs au département) .

Pour tous les frais d'arbitrage le document d'enregistrement faisant foi est la feuille d'homologation remplie par l'organisateur à expédier au trésorier du comité .

Le règlement des licences est à envoyer avec les documents à Jean-Pierre LEFEVRE , trésorier et responsable licences .

Toutes autres opérations de finances passent également par le trésorier.